



## Renouvellement de titre de sejour

Par **3msimou**, le **20/08/2010** à **05:39**

Bonjour,

Je suis étudiant à l'em-strasbourg j'avais tardé à déposer ma demande de renouvellement de titre de séjour pour l'année 2008-2009 après dépôt de mon dossier à la préfecture vers fin août 2009 on m'a refusé le renouvellement car je devais aller en Belgique dans le cadre de ma scolarité qui m'impose une année obligatoire à l'étranger. En voulant faire ma demande en Belgique, on m'a demandé un visa d'entrée ou un titre de séjour expiré mais comme la préfecture l'avait récupéré je n'avais pas cette pièce pour constituer mon dossier de demande de titre de séjour en Belgique.

Maintenant je dois revenir en France en Septembre pour ma dernière année d'étude et je ne sais pas quoi faire pour régulariser ma situation.

Ça serait très gentil si quelqu'un pouvait m'éclairer.

merci à vous

Ps: je suis de nationalité marocaine ayant étudié depuis 2004 en France et ayant une licence au pres d'une université française

Par **Domil**, le **20/08/2010** à **14:48**

Donc vous êtes resté un an, sans papier en Belgique ?

Pour cette année, vous devez faire votre demande de carte de séjour étudiant en suivant la procédure classique (pas un renouvellement).

Et évidemment vous y prenez à la dernière minute. C'est un monde ça, vous aviez un an pour tout préparer, mais non.

Par **3msimou**, le **20/08/2010** à **16:14**

oui car j'avais peur de me faire refouler et tout gâcher 2 ans de prépa et 3 ans d'école mais cette histoire n'a cessé de me démancher tout au long de l'année ça a eu un impact sur mes études donc là je suis obligé de refaire une année à l'école à Strasbourg

Par **BONTUYAU**, le **18/10/2010** à **21:27**

Ton problème est complexe, je te conseille d'arrêter de faire de l'approximatif. Va consulter un avocat spécialiste en la matière à Strasbourg. J'ai un copain qui a eu le même problème et il a été conseillé et aidé par un Maître qui doit s'appeler TENISSOU ??? , ce spécialiste t'aidera ou te donnera de bons conseils.

Tu peux aussi te rendre dans une association de défense des étrangers comme la CIMADE, il se débrouille pas mal...